

SECTION DE LA MOSELLE

INDEMNITE DE RESIDENCE COMMUNES MINIERES

LA SIGNATURE DU DECRET EST IMMINENTE !

Ci -après le message ministériel daté du 19/11/2014 :

Par un message du 19 novembre de la Directrice adjointe de Cabinet de la Ministre du Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique suite à une nouvelle relance de la Fédération générale des Fonctionnaires FO, le décret instituant une indemnité compensatrice au bénéfice des agents affectés dans une commune minière de Moselle et qui percevaient avant le 1er juillet 2013 l'indemnité de résidence spécifique est en cours de publication, attendue normalement cette semaine.

Ce décret prend effet au 1er juillet 2013.

Une victoire à mettre à l'actif de FORCE OUVRIERE qui depuis juillet 2013 n'a eu de cesse de relancer le Ministère et d'intervenir à tous les niveaux pour obtenir enfin satisfaction.

